

ENQUETE PUBLIQUE DE MECDU  
AVEC DECLARATION DE PROJET  
OCEAN START  
Le commissaire enquêteur

à Monsieur Philippe Etcheverry  
Comité de Défense Ilbarritz-Mouriscot

Le 25 juillet 2019

Objet : Demande de réunion publique

Monsieur,

Par votre courrier du 23/07/2019, déposé dans le registre d'enquête en votre présence et par nos soins lors de notre permanence du même jour, vous sollicitez l'organisation d'une réunion publique d'information sur le projet OCEAN START, objet de la présente enquête publique. Vous nous avez informé être mandaté par le Comité de Défense Ilbarritz-Mouriscot, l'Association de Défense de la Côte des Basques et du Littoral, le CADE et BIZI.

Quelques autres observations, actuellement au nombre de 6, déposées tant sur le registre papier que sur le registre dématérialisé, reprennent votre demande d'une prolongation de l'enquête, soit une réunion publique, soit les deux.

De telles possibilités sont régies par les articles L123-13 du Code de l'Environnement pour l'organisation d'une réunion publique et L123-9 du même code pour la prolongation de l'enquête (limitée à quinze jours). Dans tous les cas, la décision revient au commissaire enquêteur, sachant que la réunion publique, présidée par celui-ci, doit se faire obligatoirement en présence du Maître d'Ouvrage (dans notre cas la CAPB), qui en assure la logistique et l'animation.

La réglementation ne nous oblige pas à vous répondre avant la fin de l'enquête, mais les usages et la politesse nous le demandent.

Compte-tenu de votre demande tardive, une réunion publique ne pourrait éventuellement s'envisager qu'avec une prolongation de quinze jours de l'enquête. Cette prolongation, qui nécessite de lourdes formalités administratives et une préparation importante, devrait se tenir dans la première quinzaine d'août, période peu adaptée, surtout à Biarritz et Bayonne, en raison des vacances, de la préparation du G7, et également des fêtes de Bayonne...mais ne serait pas impossible.

L'intérêt d'organiser une réunion publique, dans l'état actuel du dossier, nous paraît limité et sa réalisation relativement risquée. En effet, la forte affluence lors des permanences, le nombre important d'observations déposées sur les registres (pas loin d'une centaine à ce jour) ainsi que les articles dans les médias et les publications sur les réseaux sociaux prouvent que le public a été bien informé et a pu largement exprimer son avis. De

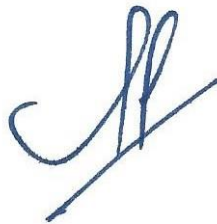
plus, l'aspect très politisé de certaines observations, sous-jacent dans un certain nombre d'entre elles, laisse augurer une réunion agitée, où le bon sens et la pertinence des raisonnements ne serait peut-être pas assurée...la virulence de certaines observations déposées sur les registres vient renforcer cette crainte.

Pour notre part, nous considérons que la diversité des éléments en notre possession, tant dans le dossier que dans l'expression du public devraient nous permettre d'élaborer des conclusions suffisamment motivées. Sans préjuger de cet avis, nous recommanderons néanmoins au Maître d'Ouvrage, la CAPB, d'organiser une ou plusieurs réunions publiques quand les études techniques et architecturales permettront de présenter des éléments intéressants.

En conclusion, nous ne pensons ni utile ni nécessaire d'accéder à votre demande d'organiser une réunion publique d'ici la fin de l'enquête, et, par conséquent, de prolonger l'enquête.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Commissaire Enquêteur



C.Lecaillon